



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 40649

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le Premier ministre les raisons exactes pour lesquelles aucun responsable des organisations représentatives des professions libérales n'a été nommé en qualité de personnalité qualifiée au Conseil économique et social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement. En conséquence, la composition du Conseil traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales, et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation, toutefois, ne saurait être ni exhaustive ni exactement proportionnelle. Par ailleurs, une modification de la composition du CES nécessite une loi organique. La mise en oeuvre des priorités législatives au cours de la présente ne permet malheureusement pas d'envisager la discussion au Parlement d'un tel projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40649

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 393

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2111